

Formalités de demande d'autorisation d'acquisition ou de renouvellement de détention d'armes des tireurs sportifs

Dossier à fournir à la gendarmerie

- imprimé de demande n°20-3257, renseigné par le demandeur (fourni par le club),
- photocopie, recto-verso, de la carte d'identité (original à présenter à la gendarmerie),
- photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF...),
- photocopie, recto-verso, de la licence de tir, en cours de validité et signée par un médecin
- photocopie, recto-verso, du carnet de tir (à jour-3 tirs contrôlés dans l'année),
- original de l'avis préalable (feuille verte),
- original (aux) détention (s) d'arme (pour un renouvellement seulement),
- justificatif de la possession d'un coffre ou d'une armoire forte (facture, attestation, photo..).

A faire renseigner, signer et tamponner par la gendarmerie lors du dépôt du dossier

- récépissé de dépôt de dossier (fourni par le club)

nota : 1 feuille verte est valable pour 1 à 3 armes,